

COMMUNE DE
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE

PLU approuvé le 30 juin 2016

Modification n°1 : 30 juin 2026

Echelle : 1:6 000

Logiciel : QGIS 3.40.8-Bratislava
Source : Cadastre Données DGFIP 2026

SAINT ETIENNE METROPOLE
Direction de la Cohésion Territoriale
Service Planification Territoriale

Légende

ZONAGES

- 1N - Zone naturelle dans le secteur 1 de l'AVAP (zone historique de la Chartreuse)
- 1UB - Zone urbaine dense dans le secteur 1 de l'AVAP (zone historique de la Chartreuse)
- 1UL - Zone de loisir équipée dans le secteur 1 de l'AVAP (zone historique de la Chartreuse)
- 2Ap - Zone agricole en secteur sensible (périmètre de protection du barrage / ZNIEFF de type1 / SIP) et dans le secteur 2 de l'AVAP (zone d'abords immédiats de la Chartreuse)
- 2N - Zone naturelle dans le secteur 2 de l'AVAP (zone d'abords immédiats de la Chartreuse)
- 2NL - Zone d'équipement d'intérêt collectif dans le secteur 2 de l'AVAP (zone d'abords immédiats de la Chartreuse)
- 3A - Zone agricole dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)
- 3Ap - Zone agricole en secteur sensible (périmètre de protection du barrage ZNIEFF de type1 / SIP) et dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)
- 3N - Zone naturelle dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)
- 3Nz - Zone naturelle en secteur sensible (ZNIEFF de type1/SIP) et dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)
- 3UC - Zone urbaine - habitat discontinu dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)
- 3UD - Zone d'habitat diffus non équipée dans le secteur 3 de l'AVAP (zone paysagère autour de la Chartreuse)

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole en secteur sensible (périmètre de protection du barrage / ZNIEFF de type1 / SIP)
- N - Zone naturelle
- Npa - Zone de complémentarité avec la hêtraie
- Npb - Zone de protection de la hêtraie
- Nz - Zone naturelle en secteur sensible (ZNIEFF de type1/SIP)
- UD - Zone d'habitat diffus non équipée

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Règles d'implantation des constructions (15m par rapport à l'axe de la route)
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

INFORMATION

- Siège d'exploitation
- Cours d'eau

